

Panama•People

VOTRE POINT DE CONTACT UNIQUE AU PANAMA

GUIDE GRATUIT

Créer et structurer une société au Panama : **ce qu'il faut savoir**

Les structures, la fiscalité, les obligations réelles — et pourquoi la substance compte plus que jamais.

Un outil puissant, à condition de le faire proprement

Le Panama est une juridiction reconnue pour la constitution de sociétés : rapide, souple, dollarisée, sans contrôle des changes, avec un régime territorial qui n'impose pas les revenus de source étrangère. C'est un vrai outil pour du holding, de l'investissement international ou de la structuration patrimoniale.

Mais l'époque des sociétés « boîtes aux lettres » anonymes est révolue. Le Panama s'est aligné sur les standards internationaux de transparence, et les banques comme les administrations attendent désormais de la **substance** réelle. Ce guide vous donne le paysage honnête : ce qui existe, ce que ça coûte en obligations, et où sont les lignes à ne pas franchir.

Point de méthode : toute société panaméenne doit obligatoirement passer par un **agent résident** — un avocat ou cabinet panaméen agréé — qui fournit aussi le siège social. Vous ne pouvez pas constituer seul. Ce guide vous prépare à cette collaboration.

Quelle entité pour quel objectif ?

Structure	À quoi ça sert	Points clés
Sociedad Anónima (S.A.)	Le véhicule classique : holding, commerce international, investissement, détention d'actifs.	Loi 32 de 1927. 1 actionnaire (toute nationalité), 3 directeurs. Aucun capital minimum à libérer.
Fondation d'intérêt privé	Protection d'actifs et planification successorale (pas de but caritatif). Évite souvent la procédure de succession.	Loi 25 de 1995. Pas d'actionnaires : un fondateur, un conseil, des bénéficiaires désignés. Dotation initiale de 10 000 \$.
S.R.L. (type LLC)	Véhicule souple fondé sur les apports des membres. Utile notamment en planification fiscale américaine.	Propriété définie par les contributions des membres plutôt que par des actions.
Société détenue par une fondation	Montage en couches : la fondation détient la société, pour la détention d'actifs et la succession.	Combine les avantages des deux, à réserver aux situations qui le justifient.

La **S.A. reste le choix par défaut** pour la plupart des fondateurs étrangers : responsabilité limitée (votre patrimoine personnel est séparé de celui de la société), classes d'actions flexibles, pas d'actionnaires ni de directeurs résidents requis.

Comment ça se met en place

DÉLAI D'ENREGISTREMENT

~ 3 à 10 jours ouvrés

CAPITAL MINIMUM À LIBÉRER
(S.A.)

0 \$

DOTATION FONDATION

10 000 \$

- **Agent résident obligatoire** (avocat/cabinet agréé) : il prépare les statuts (ou la charte de fondation), les contresigne, et fournit le siège. La plupart des sociétés opèrent à distance, sans bureau physique.
- **Nom** : doit se terminer par Corp., Inc. ou S.A. Les noms en langue étrangère sont admis ; interdiction des termes réglementés (banque, assurance, trust, financement...). Réserve possible 30 jours (~50 \$).
- **Documents par personne** (directeur, actionnaire, membre du conseil) : copie certifiée du passeport, justificatif de domicile, et parfois des références bancaires/professionnelles. Documents étrangers souvent à apostiller.
- **Taxe annuelle** (tasa única) : chaque entité paie une taxe forfaitaire annuelle, indépendamment de son activité.

Le régime territorial appliqué aux sociétés

Une société panaméenne dont toute l'activité et les revenus sont de source étrangère ne paie, en principe, **pas d'impôt sur les sociétés panaméen** sur ces bénéfices. Seuls les revenus de source panaméenne sont imposés (25 %). C'est ce qui rend ces structures attractives pour l'activité internationale.

Mais « pas d'impôt » ne veut pas dire « pas d'obligations ». Depuis plusieurs réformes, chaque société doit notamment :

- **Déclarer ses bénéficiaires effectifs** au Registre Unique des Bénéficiaires Effectifs (RUB) — information détenue par l'agent résident et les autorités compétentes, non publique.
- **Tenir une comptabilité** et conserver les pièces justificatives ; communiquer à l'agent résident l'adresse où sont tenus les registres comptables, avec dépôt annuel (échéance courante : 30 avril).
- **Maintenir ses livres statutaires** (procès-verbaux, registre des actions) et un agent résident en permanence.
- Se soumettre aux mises à jour KYC périodiques de l'agent résident et de la banque.

Le Panama utilise le dollar américain (aux côtés du balboa, à parité fixe) et n'impose aucun contrôle des changes, ce qui simplifie le rapatriement des fonds. Le non-respect des obligations peut entraîner amendes, perte de good standing, voire suspension des droits de la société.

Substance et transparence : le vrai sujet de 2026

C'est le point que les vendeurs de structures « clé en main » évitent souvent d'aborder. Sur le papier, le Panama n'impose pas d'exigence de substance économique formelle — mais dans les faits, **les banques exigent désormais une documentation de substance** à l'ouverture de compte, et les structures à substance faible ou à propriété dissimulée sont devenues sensibles.

Le risque réel : monter une société panaméenne pour « échapper » à l'impôt de votre pays alors que la direction effective, vos clients ou votre activité y restent, c'est s'exposer à une requalification. Les pays à forte fiscalité regardent où se trouve la réalité de la gestion, pas l'adresse sur les statuts. Une structure sans substance réelle n'est pas un bouclier — elle peut devenir un signal d'alerte. La bonne structuration est légale, documentée et substantielle ; c'est tout l'inverse de l'improvisation.

Autre point à surveiller : la position du Panama sur les listes internationales (UE notamment) a varié dans le temps et fait l'objet de revues périodiques — à vérifier auprès de sources à jour avant de s'y fier.

Combien ça coûte, année après année

TAXE ANNUELLE (TASA ÚNICA)

300 \$

1^{RE} ANNÉE, TOUT COMPRIS
(S.A.)

~ 1 500 à 2 100 \$

MAINTENANCE ANNUELLE

~ 1 500 \$

- **La taxe annuelle (tasa única) de 300 \$** est due chaque année, quelle que soit l'activité — c'est souvent le seul impôt certain d'une société non-résidente. Échéance courante : 15 juillet. La rater fait tomber la société hors « good standing » (elle existe encore mais ne peut plus transacter facilement, et la remise en règle coûte pénalités en plus).
- Un droit d'enregistrement gouvernemental unique (~250 \$) s'ajoute l'année de constitution.
- À cela s'ajoutent les honoraires de l'agent résident et du siège, généralement facturés en forfait annuel.
- Une société passive (holding, revenus étrangers) se situe dans le bas de ces fourchettes ; une société opérationnelle avec employés, présence physique et comptes audités, dans le haut.

Deux dates à mettre au calendrier dès la constitution : le paiement de la tasa única et le renouvellement de l'agent résident. Manquer l'un ou l'autre gèle la capacité de la société à fonctionner — c'est peu coûteux à prévenir, pénible à réparer.

Le compte bancaire : le point qui bloque le plus

C'est ce que les vendeurs de sociétés « clé en main » minimisent le plus. Constituer la société est rapide (3 à 10 jours) ; **ouvrir le compte bancaire est un projet séparé, souvent plus long et plus difficile que la constitution elle-même.** Depuis les Panama Papers (2016) et la période de « liste grise » de l'UE, le secteur bancaire panaméen applique des procédures KYC/AML intensives.

- **Délai** : comptez 2 à 8 semaines pour l'ouverture d'un compte société.
- **Présence physique** : la plupart des banques exigent une visite et un entretien en personne.
- **Dépôt minimum** : souvent 5 000 à 25 000 \$ pour un compte société.
- **Documentation de substance** : même si la loi n'impose pas de substance économique formelle, les banques en exigent à l'ouverture (business plan, origine des fonds, justification de l'activité).
- Si l'agent résident démissionne ou n'est pas payé, la société sort du good standing et l'accès au compte comme aux certificats se bloque.

À retenir : constitution et compte bancaire sont deux chantiers distincts. Une société sans compte utilisable ne sert à rien — il faut planifier les deux ensemble, et anticiper que la banque est l'étape la plus exigeante. C'est précisément là qu'un accompagnement bien préparé (dossier « bank-ready ») change tout.

Ce que « pas de paperasse » ne veut plus dire

Le mythe « une société panaméenne, zéro obligation » est faux depuis 2017 — et y croire peut coûter cher (amendes pouvant atteindre 1 000 000 \$ et suspension des droits de la société). Les obligations réelles :

- **Comptabilité obligatoire** (Loi 52 de 2016, modifiée par Loi 254 de 2021) : toute entité, *même sans activité au Panama*, doit tenir des registres comptables et pièces justificatives, les conserver au moins 5 ans, et en communiquer une copie à l'agent résident chaque année (échéance courante : 30 avril).
- **Registre des bénéficiaires effectifs** (Loi 129 de 2020) : données collectées via l'agent résident, non publiques, supervisées par l'autorité compétente. Tout changement d'actionnariat doit être déclaré.
- **Actions au porteur** : immobilisées auprès d'un dépositaire agréé.
- **Échange automatique d'informations** : le Panama participe aux standards internationaux (CRS). La transparence vis-à-vis des administrations étrangères tend à augmenter, pas à diminuer.

La confidentialité existe, mais elle a des limites précises : l'identité des actionnaires n'est pas publique (seuls les directeurs figurent aux statuts enregistrés), mais les autorités compétentes et, via les mécanismes d'échange, certaines administrations étrangères, peuvent y accéder. « Non public » ne veut pas dire « invisible pour le fisc de votre pays ».

ET MAINTENANT ?

Une structure ne vaut que si elle est bien pensée.

Choix de l'entité, substance, conformité, lien avec vos structures existantes : nous affinons votre projet et vous mettons en relation avec les bons avocats et experts, en coordonnant l'ensemble comme votre interlocuteur unique.

NOUS ÉCRIRE

contact@panamapeople.com

EN LIGNE

panamapeople.com

Guide fourni à titre d'information générale, à jour à sa date de rédaction (2026). Le droit des sociétés, la fiscalité et les règles de transparence évoluent régulièrement. Ce document ne constitue ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal individualisé : toute structuration doit être conçue et validée avec un avocat et un fiscaliste qualifiés, au Panama comme dans votre pays de résidence. Panama People oriente et coordonne, et ne fournit pas de conseil réglementé.